III. AIDE AUX EXPORTATEURS ET RENSEIGNEMENTS SUR LE COMMERCE

Aide aux exportateurs

L'aide à l'étranger crée des débouchés en Thaïlande pour les entreprises canadiennes et ce, non seulement par le biais de programmes d'aide canadiens mais aussi par l'entremise de projets financés par des institutions de crédit multilatérales, telles la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement. Les plans de développement facilitent l'approvisionnement en biens et services par la voie d'appels d'offres et de contrats en sous-traitance. Dans le cas de projets se déroulant en Thaïlande et financés par des agences internationales de crédit, les systèmes d'acquisition fonctionnent selon les règles internationales gouvernant les appels d'offres. Les entreprises canadiennes seront bien avisées de consulter ces sources d'information pour les projets de ce genre. Les bureaux d'information de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement publient des informations relatives au développement de projets. On pourra également se renseigner auprès de la Direction de l'expansion du commerce en Asie du Sud et du Sud-Est, au ministère des Affaires extérieures à Ottawa, ou auprès de la division commerciale de l'ambassade du Canada à Bangkok.

Dans le but d'atteindre ses objectifs de développement des exportations canadiennes, le gouvernement du Canada dispose de deux programmes de promotion commerciale:

- le Programme des projets de promotion (PPP), par lequel le ministère des Affaires extérieures planifie et met en œuvre des projets promotionnels à l'étranger;
- le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), par lequel des prêts remboursables sont consentis à certaines sociétés, afin de couvrir le coût de développement d'une capacité d'exportation qui ne verrait pas autrement le jour.